



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE SCORFF
DU 21 JUIN 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 21 juin 2016, la Commission Locale de l'Eau dûment convoquée le 7 juin 2016, s'est réunie sous la présidence de Jo DANIEL.

OBJET : Adoption du bilan 2015 de la Commission Locale de l'Eau

Nombre de membres :

En exercice : 36
Présents : 21
Représentés : 7
Votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :
Jo DANIEL, Jean-Pierre LE FUR, Jean-Louis LE MASLE, Jean-Charles LOHE, Michel BARDOUIL, Françoise BALLESTER (départ 16h06), Gaël LE SAOUT, Michel LE GALLO (départ à 15h53).

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

Eric LE FOULER, Loïc MORVANT, Monique RIEUX, Jean-Yves BOUGLOUAN, Jean-François CONAN, Régis GUILLERME, Yann GUIGUEN, Joseph LESQUER.

Pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Marie-Claude KERVENDAL, Jean-Claude DUBOS, Richard SALIN, Nicolas JEANNOT, Guy MILOUX.

Absents excusés :

Michaël QUERNEZ, Julian PONDAVEN, Jean LOMENECH, Nathalie COCHENNEC LAUREAU, Thibault COLL, Liliane LAUGAUDIN, Solenn BRIANT, Romain CHAUVIERE.

Pouvoirs :

- Marie-Renée LE HEBEL donne pouvoir à Jean-Louis LE MASLE
- Ronan LOAS donne pouvoir à Jo DANIEL
- Jean-Jacques TROMILIN donne pouvoir à Jean-Pierre LE FUR
- Hélène MIOTES donne pouvoir à Michel BARDOUIL
- Jean-Paul AUCHER donne pouvoir à Jean-Charles LOHE
- Jean-Yves MOELO donne pouvoir à Jean-Yves BOUGLOUAN
- Claire MUZELLEC-KABOUCHE (ARS) donne pouvoir à Richard SALIN (DDTM)

Etaient également présents :

Olivier PRIOLET, Harold RETHORET, Claudie LE PICHON, Anne-Claire LOMBARD et Marine JOGUET

OBJET : Adoption du bilan 2015 de la Commission Locale de l'Eau

Le Président informe les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'obligation de présenter et de valider le rapport d'activités de la CLE conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement. Ce rapport sera transmis aux préfets des départements concernés, au préfet coordonnateur de bassin ainsi qu'au comité de bassin.

Entendu l'exposé des différents éléments en vue de leur validation, la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré,

- **valide le rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau 2015 annexé à la présente délibération.**

Le bilan d'activité 2015 est adopté à l'unanimité.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau,
Jo DANIEL**